



PROCES-VERBAL – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 MARS 2026

CONSEIL D'INSTALLATION

Heure d'ouverture de la séance : 10H00

La séance est présidée par M Dominique PHILIBERT en sa qualité de doyen d'âge de l'Assemblée qui déclare la séance ouverte à 10H00.

Le président de séance désigne sans qu'il y ait d'opposition Jean-Michel Camatchy comme secrétaire de séance et qui fait appel de chacun des conseillers

20 membres présents : Florence RONGIONE, Nadine DOYELLE, Florian PERYKASZA, Maryline ALCAZAR, Yves TOUSSAINT, Chantal LEROY, Jean-Michel CAMATCHY, Florence ZANGRILLI, Dominique PHILIBERT, Coralie ROCHON-LAURENT, Christophe GRILLOT, Yassmina BENAIDJA, Fabrice DHUIEGE, Fousseny OUATTARA, Samuel NTIMA MPOYO, Christophe LE VAILLANT, Céline MARLIER, Fabrice MOCQUARD, Majda GUECHAIRI, Bertrand BALIN,

Membres absents excusés avec pouvoir :

Claude MARTA : pouvoir à Florence RONGIONE

Magali CATEL : pouvoir à Coralie ROCHON-LAURENT

Marie-Hélène BAUDET : pouvoir à Chantal LEROY

Le quorum a été vérifié par le président de séance et poursuit par le premier point mis à l'ordre du jour :

Election du maire (délibération n°2026-01).

Le président procède à la lecture des textes réglementaires du CGCT concernant l'élection du maire, le président de séance procède à l'élection du maire par vote à bulletin secret et après désignation de 2 assesseurs : Samuel NTIMA MPOYO et Yassmina BENAIDJA, les plus jeunes élus de l'assemblée et d'un secrétaire : Jean-Michel CAMATCHY.

Le président de séance invite à se déclarer les conseillers candidats aux fonctions de Maire.

Une seule **candidature est déclarée, celle de Florence RONGIONE**

Le dépouillement est réalisé immédiatement après le vote du dernier conseiller municipal.

Les résultats sont :

| | |
|----------------------------|-----------------|
| Nombre de votants | 23 |
| Nombre de bulletins nuls | 0 |
| Nombre de bulletins blancs | 5 |
| Majorité absolue | 12 |
| Candidat : | |
| Mme Rongione Florence | Nb de voix : 18 |

Le président de séance Dominique PHILIBERT déclare **Florence RONGIONE élue MAIRE à la majorité absolue.**

Mme Florence RONGIONE est immédiatement installée et l'écharpe de Maire lui est remis par Dominique PHILIBERT.

Mme Florence RONGIONE prend la parole et remercie les élus pour la confiance qui lui a été accordé et souligne qu'elle exercera ses fonctions avec dévouement et respect des Longperrois.

Détermination du nombre de poste d'adjoints au maire (délibération n° 2026-02)

Le maire reprend la présidence de la séance et reprend l'ordre du jour.

Mme le Maire Florence invite l'assemblée à procéder à l'élection des adjoints au maire. en rappelant les textes réglementaires et en application de l'article L.2122-2 du CGCT.

Le vote s'effectue à main levée.

Mme le Maire propose la création de 6 postes d'adjoints au maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Adopte à l'UNANIMITE, (dont 3 pouvoirs)

La création de 6 postes d'adjoints au maire

Election des adjoints au maire (délibération n° 2026-03)

Mme le Maire poursuit avec **l'élection des adjoints au maire.** Elle rappelle les termes de la réglementation concernant l'élection des maires adjoints, ainsi que celle qui précise que les adjoints au maire sont élus au scrutin de liste à bulletin secret, sans panachage ni vote préférentiel, que les listes sont composées alternativement de candidats de chaque sexe.

Mme Le maire invite les conseillers à se déclarer et déposer leur liste pour les fonctions d'adjoints au maire.

**Une seule liste est déclarée, celle de Mme Maryline ALCAZAR composée de :
Maryline ALCAZAR, Florian PERYKASZA, Nadine DOYELLE, Yves TOUSSAINT,
Chantal LEROY-LYSCZYNSKI , Jean-Michel CAMATCHY**

Mme le Maire procède à l'élection des adjoints au maire par vote à bulletin secret et après désignation de 2 assesseurs : Samuel NTIMA MPOYO et Yassmina BENAIDJA, les plus jeunes élus de l'assemblée et d'un secrétaire : Jean-Michel CAMATCHY qui établira le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints ainsi que la feuille de proclamation.

Le dépouillement est réalisé immédiatement après le vote du dernier conseiller municipal.

Les résultats sont :

| | |
|-------------------------------|-----------------|
| Nombre de votants | 23 |
| Nombre de bulletins nuls | 0 |
| Nombre de bulletins blancs | 5 |
| Majorité absolue | 12 |
| Candidats : | |
| Liste de Mme Maryline ALCAZAR | Nb de voix : 18 |

Mme le Maire déclare élue la liste de Mme Maryline ALCAZAR et invite chacun des adjoints au maire à la remise de l'écharpe. Sont donc élus :

Mme Maryline ALCAZAR 1^{er} adjoint au maire qui sera en charge des affaires sociales, du handicap et des séniors,

Mr Florian PERYKASZA 2^e adjoint au maire qui sera en charge de la sécurité et de la jeunesse et sport,

Mme Nadine DOYELLE 3^{ème} adjoint au maire qui sera en charge des festivités, associations et relations publiques,

Mr Yves TOUSSAINT 4^{ème} adjoint au maire qui sera en charge des travaux, voiries et espaces verts,

Mme Chantal LEROY-LYSCZYNSKI 5^{ème} adjoint au maire qui sera en charge aux affaires scolaires, périscolaires, enfance et petite enfance,

Mr Jean-Michel CAMATCHY 6^{ème} adjoint qui sera en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Le tableau du conseil municipal est tel qu'il résulte des scrutins sans qu'il soit nécessaire d'en reprendre ici le détail nominatif, et annexé à la présente délibération.

Chartre de l'Elu local

Madame le Maire fait distribuer un exemplaire de cette charte en précisant que ce document a été transmis par voie électronique avec la convocation du présent conseil, et demande que chacun des élus lui retourne signée pendant qu'elle en fera la lecture.

Madame le Maire donne lecture de la Chartre de l'élus local.

Acte d'engagement des adjoints au Maire (délibération n° 2026-04)

L'Acte d'engagement transmis par voie électronique à l'ensemble des élus concerne seuls les adjoints au maire.

Mme le Maire explique qu'il s'agit d'un engagement sans valeur juridique mais qui affirme leur engagement autour de principes simples.

Le CGCT définit le rôle des adjoints au maire, mais il laisse à chaque équipe municipale la liberté d'organiser son fonctionnement interne. Formaliser par cet acte, un cadre commun de travail permettant de renforcer la coordination entre élus, d'assurer une circulation fluide de l'information et de clarifier les engagements nécessaires à la bonne exécution des délégations confiées, confirme cet engagement.

Entendu les explications du Maire et, après en avoir délibéré, le conseil municipal

Adopte à l'UNANIMITE (dont 3 pouvoirs),

L'acte d'engagement des adjoints au maire

Indemnités de fonctions des élus

Ce point a été retiré de l'ordre du jour et reporté au prochain conseil.

Détermination du nombre de membres élus au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) (délibération n° 2026-05)

Mme le Maire rappelle les textes notamment l'article L.123-6 de la CASF concernant la composition du conseil d'administration du CCAS).

La composition du conseil d'administration est définie comme suit : le maire est président de droit, les membres élus par les élus du conseil municipal maximum 8, les membres nommés maximum 8.

La parité numérique est recommandée en membre élus et membre nommés.

Mme le Maire propose au nombre de 6 le nombre d'élus composant les membres élus du Conseil d'Administration du CCAS.

Entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **Adopte à l'UNANIMITE (dont 3 pouvoirs),**

Le nombre de 6, les membres élus parmi les élus du conseil municipal composant le CA du CCAS.

Désignation des membres du CCAS (délibération n° 2026-06)

Mme le Maire rappelle que le maire est président de droit.

Outre son président, le CCAS comprend des membres élus et des membres nommés.

Il s'agit-là de procéder à l'élection des membres élus.

Les membres sont élus au scrutin de liste à bulletin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Mme le Maire invite les candidats à se déclarer et présenter leur liste.

Candidatures :

Liste présentée par Mme Maryline ALCAZAR composée de : Maryline ALCAZAR, Yasmina BENAIDJA, Chantal LEROY, Coralie ROCHON-LAURENT, Jean-Michel CAMATCHY

Liste présentée par Mme Céline MARLIER composée de : Céline MARLIER, Majda GUECHAIRI, Christophe LE VAILLANT, Bertrand BALIN.

Mme le Maire procède à l'élection des membres élus composant le CA du CCAS par vote à bulletin secret et après désignation de 2 assesseurs : Samuel NTIMA MPOYO et Yassmina BENAIDJA, les plus jeunes élus de l'assemblée et d'un secrétaire : Jean-Michel CAMATCHY.

Le dépouillement est réalisé immédiatement après le vote du dernier conseiller municipal.

Les résultats sont :

| | |
|-------------------------------|-----------------|
| Nombre de votants | 23 |
| Nombre de bulletins nuls | 0 |
| Nombre de bulletins blancs | 0 |
| Majorité absolue | 12 |
| Candidats : | |
| Liste de Mme Maryline ALCAZAR | Nb de voix : 18 |
| Liste de Mme Céline MARLIER | Nb de voix : 5 |

Mme le maire annonce les résultats et la composition des membres élus composant les membres élus du CA du CCAS :

5 sièges sont attribués à la liste de Mme Maryline ALCAZAR,

1 siège est attribué à la liste de Mme Céline MARLIER

Ainsi la composition des membres élus siégeant au Conseil d'Administration du CCAS sont :

Mme Maryline ALCAZAR,
Mme Yassmina BENAIDJA,
Mme Chantal LEROY,
Mme Coralie ROCHON-LAURENT,
Mr Jean-Michel CAMATCHY,
Mme Céline Marlier.

Questions diverses

- M Le Vaillant constate que le procès-verbal de la séance précédente n'a pas été validé par l'assemblée.

Mme le Maire répond qu'il sera présenté au conseil suivant.

- Mr Le Vaillant pose la question concernant pâques et la chasse aux œufs organisée par la commune à savoir si l'évènement concernait uniquement les enfants scolarisés sur Longperrier.

Mme Nadine Doyelle (adjoint au maire en charge des festivités) lui répond que cette année l'évènement concerne tous les enfants longperrois scolarisés sur Longperrier ou ailleurs.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance se clôture à 11h11

Fait à Longperrier, le 27 Mars 2026

La secrétaire

Jean-Michel Camatchy



Le Maire,

Florence RONGIONE

